

« Niort, ville refuge pour la Loutre d'Europe »

DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

DATE

Janvier 2019

BUDGET

4000 €

PARTENAIRES

Société française pour l'étude et la protection des mammifères, Parc naturel régional du Marais poitevin, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, Lycée agricole de Niort, propriétaires privés, Syndicat des eaux du Vivier, Camera NATura, services techniques de Niort

LIEN HYPERTEXTE

<https://www.vivre-a-niort.com/fr/actualites/dernieres-infos/la-loutre-deurope-de-retour-dans-le-centre-ville-8680/index.html>

DOMAINE D'ACTION

Protection, préservation des espaces naturels

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Urbanisme, aménagement du territoire

LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Commune de Niort

La loutre, espèce protégée et emblématique du marais, fait l'objet d'un plan national d'actions en sa faveur qui vise à son retour dans les zones où elle a disparu. En janvier 2019, la Ville de Niort a créé un groupe de travail multipartenarial autour de la préservation de l'espèce visant à faire de Niort « une ville refuge pour la loutre ». Le PNR Marais poitevin, le Syndicat des Eaux du Vivier, l'association DSNE et l'IIBSN ont été réunis pour échanger sur les modalités de protection et identifier les secteurs les plus sensibles à préserver. Des reconnaissances de terrain ont permis de conclure que l'espèce est présente sur Niort, qu'elle fréquente tous les secteurs longeant la Sèvre et qu'elle se trouve également en centre-ville.

Le programme « Niort, ville refuge pour la Loutre » vise à mettre en place des actions pour favoriser les déplacements de l'animal le long de son corridor biologique qui s'inscrit dans une trame verte et bleue, permettre à l'espèce de se reproduire dans les meilleures conditions en améliorant notamment le croisement des populations d'individus de plusieurs zones géographiques. Des passerelles à Loutre ont ainsi été créées par les services municipaux et installées aux endroits infranchissables par l'espèce, des actions pédagogiques et de suivi sont menées (observations des traces, piégeages photographiques, animations nature, etc.). Une action significative consiste à créer des zones protégées « Havre de Paix pour la Loutre d'Europe », reconnues et labellisées au niveau national par la SFPEM et portée localement par l'association DSNE. Missionnée par la ville, cette dernière a identifié les parcelles communales présentant le meilleur potentiel pour être protégées au titre des « havres de paix ». Ces zones ont fait l'objet d'une convention indiquant les actions que la collectivité s'engage à mener (boisement, mise en exclos, interdiction d'accès) et celles qu'elle devra exclure de sa gestion (défrichage drastique, interventions d'entretien fréquentes, etc.). Certaines parcelles, aux abords de chemins de randonnée, sont équipées de panneaux pédagogiques réalisés par la Ville et adaptés de la SFPEM.

Sur une superficie de plus de 26 hectares, 16 sites en bordure de la Sèvre et appartenant à la ville de Niort (îles, parcs arborés en libre évolution, marais) ont été sanctuarisés. La végétation y est maintenue, les gîtes potentiels sont préservés et des abris pourront y être créés (catiches artificielles) ; la surfréquentation du site est évitée, le dérangement est limité et notamment la présence des chiens y est interdite, même tenus en laisse. Des parcelles, propriétés de la Communauté d'agglomération de Niort et de l'IIBSN, ont été également protégées en « havres de paix », et le Département des Deux-Sèvres est en cours de démarche.



PILOTES

Commune de Niort
Place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT
05 49 78 79 80
www.vivre-a-niort.com

Katia HAMMOUTENE

Chargée de mission plan d'actions biodiversité
06 74 08 83 95
katia.hammoutene@mairie-niort.fr

Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)

48, rue Rouget de Lisle
79000 NIORT
05 49 73 37 36
contact@dsne.org
www.dsne.org

Nicolas COTREL

Directeur
nicolas.dsne@laposte.net

Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR Marais poitevin)

2, Rue de l'Église
79510 COULON
05 49 35 15 20
<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/>

Xavier BARON

Chargé de mission environnement, TVB
x.baron@parc-marais-poitevin.fr



RÉSULTATS OBTENUS

■ Résultats positifs

- Nombre important de parcelles protégées
- Communication facile et positive autour de la protection de la Loutre, espèce emblématique et ayant un capital sympathie important auprès du grand public
- Panneau de communication préétabli facile à reproduire et à installer

■ Résultats négatifs

Difficulté à obtenir l'adhésion de propriétaires privés malgré une communication im-

portante auprès d'eux par courrier nominatif et la parution d'articles dans la presse locale à plusieurs reprises.

Animal très discret, la Loutre d'Europe ne peut être aperçue lors d'animations pédagogiques ou de sorties nature, il est donc difficile de vérifier l'intérêt des mesures prises et de communiquer sur les résultats obtenus en terme de préservation de cette espèce, voire de la biodiversité.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Le suivi de la population de Loutre est très difficile en raison de la discrétion de l'espèce, qui ne se déplace que de nuit.

SOLUTIONS APPORTÉES

En 2021, le Parc naturel régional du Marais poitevin effectuera le suivi biologique de l'espèce sur l'ensemble de son territoire. Une attention particulière sera portée sur le territoire de la commune de Niort à cette occasion.

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Rajouter des parcelles privées pour augmenter la surface de havres de paix sur la commune,

Développer des engagements publics comme privés qui contribueront au projet de Réserve Naturelle Régionale des boucles de la Sèvre Niortaise

Diffuser la démarche auprès des communes de l'agglomération pour augmenter le linéaire de havres de paix le long de la Sèvre niortaise.

TÉMOIGNAGE

Il est important de monter un groupe de travail multipartenarial en amont du démarrage de l'action. Cette action est au croisement des politiques de préservation de la biodiversité, d'aménagement et d'urbanisme, et de gestion des espaces naturels.

La nécessité de travailler de manière transversale et de se faire accompagner par des acteurs extérieurs, en particulier associatifs, est essentiel.

L'implication interne, valorisée également lors des points presse, pour une bonne mise en place des mesures est importante : réalisations par les services techniques d'aménagements, enregistrement de l'engagement havre de paix sur la cartographie communale.

Pour toutes les communes intégrées au PNR Marais poitevin, l'accompagnement par le chargé de mission est un réel avantage pour convaincre les élus et apporter une première expertise gratuite.

La relative rapidité de mise en œuvre de l'action et le coût très peu élevé permet de faciliter l'engagement des élus dans cette démarche et constitue donc un important facteur de réussite.